

#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D006434I1-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

# des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI: Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume

BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne

VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Etaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI,

Mme Lorine GAGLIOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-

Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

Secrétaire :

M. Cyril DEVESA

Etaient absents :

M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à

M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

**OBJET:** 

11. Kursaal - Tarifs dérogatoires 2021 - Mesure Covid-19

Délibération n° 2021/006434

## Kursaal - Tarifs dérogatoires 2021 - Mesure Covid-19

Rapporteur: Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 4	06/05/2021	Favorable unanime

### Résumé:

Le présent rapport a pour objet de déroger aux tarifs de location des salles du Kursaal pour 2021 dans le cadre de l'application d'une mesure exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Kursaal propose 10 salles à la location. Les tarifs 2021 ont été votés par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2019.

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19, la Ville de Besançon se mobilise pour mettre en œuvre des mesures de soutien auprès de ses partenaires associatifs et économiques.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de déroger aux tarifs de location des salles du Kursaal pour 2021, notamment en considérant que la fermeture de cet établissement une fois levée, le Gouvernement imposera certainement des restrictions en termes de jauge et des obligations en termes de distanciation entre autres. Cette nouvelle mesure exceptionnelle réaffirmera le soutien de la Ville à la vie associative, économique et culturelle.

Les tarifs du Kursaal prévoient six applications, selon le statut des organisateurs et/ou l'objet de la manifestation :

- gratuité totale,
- participation aux frais de fonctionnement,
- tarif associatif local,
- tarif associatif hors Besançon,
- tarif professionnel local
- tarif professionnel hors Besançon.

Ainsi, il est proposé, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2021 :

- d'accorder la gratuité totale (en lieu et place de la participation aux frais de fonctionnement) aux structures proposant des évènements dont les bénéfices sont reversés à des organismes caritatifs,
- de réduire de 50 % les tarifs de location de salle s'appliquant à l'ensemble des associations (de Besançon et hors Besançon) et aux professionnels Bisontins, à l'exception des manifestations à caractère commercial (ex. congrès) et des « arbres de Noël ».
  Pour des questions pratiques de facturation, les tarifs sont arrondis à la dizaine d'euros inférieure.

Les tarifs liés à la participation aux frais de fonctionnement et les forfaits brouillard (sécurité incendie), cuisine et vaisselle restent inchangés.

## Tarifs 2021 du Kursaal modifiés Tarifs applicables jusqu'au 31/12/21 à l'exception des manifestions à caractère commercial et des arbres de Noël

La gratuité totale est accordée :

aux services et organisations syndicales de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS,

à l'ASTB.

aux organismes reconnus d'utilité publique (selon liste arup publiée sur le site du Gouvernement)

aux associations organisatrices de festivals conventionnés par la Ville,

aux orchestres d'harmonie bisontins (pour 1 spectacle sur 2 jours maximum),

aux associations locataires d'espaces municipaux (bureaux, locaux d'activité) pour des

réunions internes, comme stipulé dans les conventions correspondantes.

aux organisateurs d'évènement dont les bénéfices sont reversés à des organismes caritatifs, L'association doit annoncer à quel(s) organisme(s) elle reverse les sommes lors de la réservation. Elle doit présenter un état financier de l'évènement et un reçu du versement dans les 15 jours suivant celui-ci. A défaut elle perd le bénéfice de ce tarif.

# La participation aux frais de fonctionnement s'applique, par jour de location, dans les cas suivants :

évènement dont l'objet est l'accompagnement des personnes en difficulté,

évènement porté par des établissements culturels publics du territoire bisontin : Conservatoire à Rayonnement Régional, Les 2 Scènes, Centre dramatique national, La Rodia, Institut supérieur des Beaux-Arts, Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

évènement porté par les Maisons de quartier associatives bisontines : MJC Palente,

MJC Clairs-Soleils, ASEP, Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux.

# Le tarif associatif est accordé aux associations Loi 1901 et par extension aux :

syndicats,

- partis politiques,
- comités d'entreprise,
- collectivités territoriales,
- organismes publics,
- administrations d'Etat.

Le tarif professionnel s'applique à tout organisme privé doté de la personnalité morale.

Les tarifs s'appliquent par jour et s'entendent en € TTC.

La tarification horaire comptabilise le temps de montage, démontage, remise en propreté et rangement.

## Grand Kursaal

	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
Tarif horaire	20 €	20 €	30 €	60 €	190 €
Conférence / projection ½ journée	80 €	110 €	130 €	260 €	740 €
Spectacle Déjeuner, diners Soirée dansante, thé dansant Colloque, congrès, séminaire	250 €	360 €	440 €	1 030 €	2 950 €
Journée supplémentaire avec le même spectacle	125 €	180 €	220 €	510 €	1 475 €
Forfait brouillard - > Sécurité incendie renforcée (la machine à brouillard n'est pas fournie)	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €

# Petit Kursaal

	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
Tarif horaire	15 €	20 €	20 €	50 €	160 €
Conférence / projection ½ journée	60 €	90 €	110 €	220 €	640 €
Spectacle Congrès, colloque, séminaire	150 €	180 €	220 €	440 €	1 280 €
Journée supplémentaire avec le même spectacle	80 €	90 €	110€	220 €	640 €
Forfait brouillard - > Sécurité incendie renforcée (la machine à brouillard n'est pas fournie)	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €

## Autres salles

FORFAIT ½ JOURNEE (jusqu'à 5 h)	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
PROUDHON	20 €	50 €	50 €	90 €	240 €
ORY	20 €	30 C	30 €	00 0	
RISSET		30 €	40 €	60 €	180 €
COLARD	15 €	30 C	10 0		
FOYER DE LA DANSE		20 €	20 €	30 €	80 €
PELLEGRIN				×	
THEVENOT	10 €	15 €	15 €	20 €	60 €
BIDAULT					

FORFAIT JOURNEE (entre 5 et 10 h)	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon	
PROUDHON	20 €	70 €	80 €	120 €	360 €	
ORY	20 €	/0€	80 E	120 €	000 0	
RISSET		50 €	60 €	90 €	270 €	
COLARD	15 €	15 €	30 €	00 €	000	
FOYER DE LA DANSE		30 €	30 €	40 €	120 €	
PELLEGRIN						
THEVENOT	10 €	20 €	20 €	30 €	90 €	
BIDAULT		9			2 1	

FORFAIT LONGUE JOURNEE (au-delà de 10 h)	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
PROUDHON	35 €	110 €	120 €	180 €	540 €
ORY	35 €	110 €	120 €	100 0	

## Utilisation de la cuisine et vaisselle de remplacement

	Participation aux frais de fonctionnement	Associatif local	Associatif hors Besançon	Professionnel local	Professionnel hors Besançon
FORFAIT CUISINE	20 €	300 €	300 €	300 €	300 €

Matériel	Prix unit. (TTC)
Assiette plate 24,5 cm OPTIMA	2,60 €
Assiette dessert 19 cm OPTIMA	2,20 €
Verre à pied 12 cl NAPOLI	1,60 €
Verre à pied 18 cl NAPOLI	1,65 €
Verre à pied 24 cl NAPOLI	1,75 €
Flute de champagne 15,5cl NAPOLI	1,40 €
Tasse expresso basse 9 cl cafett	1,90 €
Sous Tasse expresso basse 13 cm	1,50 €
Couteau table Inox MBL Ingres	2,40 €
Couteau dessert Ingres IX 18 %	2,30 €
Fourchette table IX 18/0 Ingres	1,80 €

Matériel	Prix unit. (TTC)
Fourchette dessert Ingres IX 18 %	1,50 €
Cuillère service Inox 18/0	1,80 €
Cuillère dessert Ingres IX 18 %	1,50 €
Cuillère café Inox 18/0	0,30 €
Broc Arc 100 cl	3,00 €
Saladier Verre 26 cm 4,3L	4,00 €
Plat poisson Inox 60*27 cm	13,00 €
Corbeille 26,5*18,5 Inox Cannele	7,00 €
Plat à gratin Inox ovale 38*25 cm	15,00 €
Grille gastronome (étuves)	20,00 €
Percolateur	180,00 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les tarifs dérogatoires pour la location des salles du Kursaal en 2021, dans le cadre de l'application d'une mesure exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la Covid-19.

Pour extrait conforme,

La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 54 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0